La Vie à Paris

Les embarras de Paris : le point de perspective de M. le préfet de police. — La capitale vue de la Seine-Inférieure. — L'amant incrédule. — Le jugement de Dieu. — Ne parlez pas au pilote. — Le couronnement de George V. — L'agent chroniqueur. — La fonction et l'organe. — Equipées de collégiens. — L'autorité. — Les précédents. — Le latin de police. — Les petites boutiques du jour de l'an. — Le chêne et le roseau. — Les pilules contre les tremblements de terre. — Perpignan et Saint-Gaudens. — Le major de la table d'hôte.

Les agents ne sont pas méchants : quand on les attaque, ils ne se défendent pas; mais leur cas n'a rien d'évangélique : ils savent qu'ils ont de bons supérieurs, qui ne les lâcheront point, qui prendront la mouche pour eux, et qui sauront répondre comme il faut à leurs impertinents détracteurs. C'est ce que vient de faire, à mon adresse, M. le préfet de police.

Je m'étais permis, dernièrement, d'écrire ici même que la circulation, dans les rues de Paris, est quelquefois un peu embarrassée, et que les gardiens de l'ordre et de la paix, chargés d'en rétablir le cours, ne témoignent pas toujours la compétence, ni, tranchons le mot, l'intelligence qu'un public, sans doute trop exigeant, souhaiterait. M. Naudin m'a répondu, ai-je dit, « comme il faut »; car il m'a fait tenir sa réplique par un de nos confrères du Havre; peut-être qu'il aurait eu moins facilement raison, s'il m'avait répondu à Paris.

Les Parisiens sont tous semblables à cet amant sceptique, qui croyait ce que ses yeux voyaient, et ne croyait point ce que lui disait sa maîtresse. Quand ils viennent de mettre un bon quart d'heure pour se rendre, en voiture, de la Madeleine à l'Opéra, ou que, cheminant à pied, ils n'ont dû le salut qu'à la complaisance ou à l'adresse des chauffeurs respectueux de la vie humaine et pourvus de freins sûr les quatre roues, il devient presque impossible de leur persuader que tout est pour le mieux dans la plus belle capitale du monde; au lieu que, vues du Havre, les choses parisiennes prennent un autre aspect. La Rochefoucauld l'a bien dit : Nous avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui. Il est inimaginable comme on supporte aisément les embarras de Paris, en province.

Pour nous, de près, c'est quelque chose; du Havre, ce n'est rien; et quoiqu'on ne connaisse plus, en France, cette ancienne rivalité fâcheuse de la province et de Paris, nos concitoyens des départements, restés un peu taquins, sont trop souvent tentés de dire, surtout si on les y invite sans avoir l'air d'y toucher :

— Dieu! que ces Parisiens ont donc un sale caractère! Ils trouvent toujours moyen de se plaindre. Ils ont pourtant des compensations.

L'art de la propagande est de leur rappeler à propos et de faire miroiter à leurs yeux ces compensations séduisantes. C'est ainsi que l'on attire les voyageurs. Je serais curieux de savoir, et je demande au service de la statistique si, depuis que M. Naudin a pris contre moi la défense de ses agents dans un journal du Havre, il est venu à Paris sensiblement plus de Havrais, qui voulaient voir comment, armés de leur bâton blanc, ces braves agents font et défont les embarras de voitures.

Un supérieur qui descend dans la lice, et risque le jugement de Dieu, ou plus simplement des hommes et des journalistes, pour soutenir l'honneur de ses subordonnés, nous donne un si bel et si chevaleresque exemple que je croirais manquer aux lois les plus élémentaires de la courtoisie si je discutais sérieusement les arguments de M. le préfet de police, et si je chicanais, comme certains escrimeurs à l'assaut, un seul des coups qu'il me porte.

J'avouerai donc pour lui faire plaisir, et parce que c'est la vérité, que jamais les agents préposés au service de la circulation ne perdent la tête, sauf quelques petites exceptions si rares que l'on peut même douter qu'elles confirment la règle. Jamais ils n'abusent de l'autorité discrétionnaire qu'il était, on doit le reconnaître, indispensable de placer entre leurs mains.

Je les ai vus moi-même, je me fais honneur d'en donner acte à M. le préfet de police, je les ai vus maintes fois offrir l'appui de leur bras à des vieillards, arrêter cinquante voitures pour livrer passage à un seul piéton, qui aurait pu aussi bien attendre quinze secondes de plus son tour de traverser. Enfin, je les ai vus répondre avec tant d'obligeance aux personnes qui leur demandaient des renseignements qu'ils oubliaient totalement de faire le geste libérateur, de remettre les voitures en marche, et qu'ils restaient sourds aux coups de sifflet de l'agent à cheval, aux coups de trompe des chauffeurs exaspérés.

Ils étaient ensuite les premiers à confesser leur faute, quand il était trop tard, et à déplorer respectueusement l'imprévoyance de l'administration, qui, au lieu d'avoir fait écrire sur leur képi : *Ne parlez pas au pilote*, veut qu'ils soient tenus de répondre au premier venu qui leur demande place de l'Opéra la rue du 4-Septembre, ou l'heure qu'il est.

Oui, certes, les Parisiens rendent justice aux agents de M. le préfet. Ils ne manifestent pas leur reconnaissance et leur enthousiasme aussi bruyamment que les Anglais. J'ai vu, le long du Mall, le jour du couronnement de George V, la foule de Londres applaudir et acclamer les bobbies qui défilaient en colonne après la cérémonie; mais chacun sait comme ce peuple est en dehors, et il était ce jour-là particulièrement excité.

Même quand nous le sommes — tout arrive — en des conjonctures à peu près pareilles, lors d'une visite de souverain ou de président ami, jamais l'idée ne nous viendrait de crier: « Bravo, les flics! » Ce n'est qu'une nuance de protocole. Nous n'en pensons pas moins.

Nous nous rendons parfaitement compte des difficultés de leur tâche, et nous ne leur refusons pas notre sympathie. Personnellement, ainsi que M. le préfet de police veut bien m'y convier par l'intermédiaire de notre confrère du Havre, je me mets à leur place, et je sens, je sens avec une vivacité, avec une humilité que je ne saurais dire, que j'y serais aussi gêné qu'ils pourraient l'être s'ils se mettaient à la mienne, s'ils entreprenaient d'écrire une chronique pour le *Petit Havre* ou pour le *Temps*.

Mais les Parisiens sont affligés d'un incommode et incorrigible bon sens, ou bien, pour employer un jargon philosophique, qui, s'il n'est pas clair pour tout le monde, ne peut du moins désobliger personne, ils ont un très juste sentiment des valeurs, et ils ne peuvent s'empêcher de remarquer que la question n'est point là précisément.

Ils admirent la sociabilité des sergents de ville et la générosité du préfet qui prend fait et cause pour eux quand on les critique avec trop d'âpreté; mais ils pensent que l'essentiel, en dernière analyse, est qu'un service soit bien fait, et qu'il est encore plus important de donner satisfaction au public que de rendre justice aux agents de ce service, ou de leur chercher des excuses.

La plupart de nos erreurs en matière administrative viennent d'une application téméraire et d'une interprétation fausse d'un principe admis généralement en biologie, mais qu'on ne devrait peut-être accepter ailleurs que sous bénéfice d'inventaire : c'est que la fonction crée l'organe.

Ce mot de fonction nous trompe, nous raisonnons par analogie, qui est une façon détestable de raisonner, et observant que la fonction crée le fonctionnaire, nous imaginons que c'est là le principal, que peu importe si le fonctionnaire, une fois nommé, accomplit mal ou bien ou n'accomplit point du tout la fonction pour laquelle il a été créé.

En d'autres termes, l'objet véritable d'une fonction serait de procurer une place à un fonctionnaire. Ce préjugé, que nous croyons bourgeois, est, à rebours, un legs de l'ancien régime. La seule différence est que, jadis, aux heures de gêne, on créait des charges pour les vendre, et que Brid'oison seul protestait : « On ferait mieux, disait-il, de nous les donner pour rien. » Au lieu que, maintenant, on sert des appointements aux fonctionnaires, et on leur assure une pension de retraite.

Les appointements fixes et la pension, qui firent longtemps rêver les pères de famille prévoyants, et même leurs fils, raisonnables avant l'âge, ne jouissent plus, grâce à Dieu, d'aucun prestige dans les milieux bourgeois; grâce à Dieu, ou grâce au snobisme nouveau, qui a rendu presque inoffensive « la plaie du fonctionnarisme ».

Les jeunes garçons, dès l'âge de douze ans, déclarent qu'ils entendent vivre leur vie, ce qui, paraît-il, est impossible dans un bureau, et ils rêvent d'aventures cinématographiques. Les parents, moins naïfs, avertis par la publicité des éditeurs qu'il n'y a pas à hésiter entre l'Ecole polytechnique, ou même le notariat, et le commerce du roman, rêvent que leur fils chéri sera un écrivain d'imagination, facile à lire en chemin de fer, et point assommant comme ce raseur de Stendhal.

Quoique ces rêveries de part et d'autre aient trop souvent pour conséquence une fugue de collégien vers les pays, comme dit don César, les plus extravagants, il n'est peut-être pas désolant que la bourgeoisie française ait répudié sa superstition ancienne du fonctionnarisme et des fonctionnaires; mais il est surprenant que, ne croyant plus, elle pratique toujours, on veut dire qu'elle n'ait rectifié aucune des erreurs qu'elle commet de père en fils à ce propos, qu'elle n'ait supprimé aucun de ses préjugés particuliers à l'endroit des fonctionnaires en même temps que le préjugé de principe, et qu'elle ne leur dispute ni ne soumette à la critique les privilèges qu'ils possèdent depuis les origines de l'administration.

Ces prérogatives ne sont qu'au nombre de deux, mais si formidables que l'on frémit de penser qu'elles pourraient être davantage; il est d'ailleurs presque aussi malaisé de le concevoir que d'imaginer un espace à plus de trois dimensions; car elles ont beau n'être que deux, elles suffisent à tout.

La première est une autorité sans appel, sans contrôle, et, pratiquement, sans responsabilité; la seconde est le droit (peut-être aussi l'obligation) d'agir à la rigueur conformément aux précédents, sans tenir aucun compte des circonstances nouvelles, de la commodité, de la raison, et, dans les occasions, du simple bon sens.

Les Français sont terriblement ombrageux en politique. Le moindre soupçon d'autorité les alarme; mais ils veulent être administrés arbitrairement, et, selon la forte expression de l'historien latin, « ils se ruent à la servitude » avec une sorte de joie perverse.

Ils ne sont pas non plus trop respectueux de la tradition, malgré les efforts acharnés, et bien louables, d'une certaine école ou d'un certain parti; mais, dès qu'il s'agit de cette tradition de seconde classe qui s'appelle un précédent, ils ne badinent plus, ils courbent la tête, ils en parlent tout bas comme les anciens Grecs et Charles Bovary parlaient de la fatalité. Cette résignation est sublime à certains égards, mais on sait qu'il s'en faut de cela que le sublime prête à rire, et c'est bien ce que nous pourrions faire de mieux pour n'être pas tentés d'en pleurer.

Croirait-on qu'un seul de nos confrères, un seul et qui n'a pas trouvé d'écho, un seul a bien voulu prendre garde qu'il est insensé d'autoriser les petites boutiques du jour de l'an, qui déshonorent et qui encombrent le boulevard, à l'époque de l'année où la circulation y est le plus pénible, et où M. le préfet de police lui-même avouerait dans les journaux du Havre que ses agents y perdent leur latin?

Soyez tranquilles, rien ne sera changé : les précédents ne le permettraient pas. Dès le quinzième jour du mois prochain, les marchands de nougat installeront pour deux semaines leurs étalages de la place de la Madeleine à la place de la République; dès le 2 janvier, une note officieuse de la présidence annoncera qu'une prolongation de quinze jours leur est accordée à la demande expresse de Mme Millerand.

Les gens qui ne peuvent prendre ni quinze jours, ni un mois de vacances, qui sont bien obligés d'aller par là à leurs affaires, et qui n'ont pas le choix du chemin, n'essayeront même pas de protester : ils ont beau être la majorité, ils se contenteront de pester, d'une voix trop discrète et trop sourde pour être entendus en haut lieu; et il en sera de même l'an prochain et l'année suivante, et dans les siècles des siècles, parce qu'il y a des précédents, et qu'il n'y a pas d'espoir quand il y a des précédents.

Ne comptons plus de rendre Paris habitable : nous ne nous y sommes pas pris à temps, nous avons laissé le précédent s'établir. Aurons-nous recours à l'ironie? C'est l'arme des faibles, l'arme du roseau contre le chêne. Hélas! nous ne savons plus la manier. Aurons-nous recours à l'humour anglais, qui naguère encore nous semblait assez proche de l'ironie française? Il est à craindre que l'humour anglais ne nous ménage aussi bien des déboires. Il n'est pas en progrès, sa finesse est émoussée.

Nos amis et alliés, si justement renommés jusqu'ici pour leur tact, c'est-à-dire, s'il en faut croire Littré, pour leur jugement sûr en matière de convenances et d'usage du monde, viennent de nous montrer qu'ils n'attachent plus aucun prix à cette vertu surannée, mais agréable. Sir John Bradbury, à la commission des réparations, a comparé sans façon tous les remèdes que peuvent inventer ses collègues, non pas même à un cautère sur une jambe de bois, mais aux fameuses pilules contre les tremblements de terre; et presque dans le même instant la terre qui s'est mise à trembler de Perpignan à Saint-Gaudens nous a instruits que ces pilules ne sauraient avoir aucun effet.

Nous voulons être optimistes envers et contre tous; mais comment ne sentirions-nous pas faiblir notre courage si, pour nous divertir des tristesses de l'heure, nous n'avons rien de mieux que des plaisanteries empruntées au major de la table d'hôte?

ABEL HERMANT.

NOUVELLES DU JOUR

Les pensions civiles et militaires au Sénat

La commission des finances a continué hier l'examen du projet portant réforme du régime des pensions civiles et militaires jusqu'à l'article 26 du texte de la Chambre.

Elle a adopté les dispositions concernant le décompte des services militaires dans la pension civile, le départ anticipé, les pensions pour invalidité quelle qu'en soit la cause, les pensions de veuves fixées à 50 0/0 et les pensions temporaires de 10 0/0 pour les orphelins.

La commission poursuivra cet examen demain vendredi.

Chez les radicaux socialistes

Le comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni hier soir en séance plénière, sous la présidence de M. Edouard Herriot, assisté de MM. Cuminal, sénateur; Archimbaud et Ducos, députés; Louis Ripault, etc., membres du bureau.

M. Edouard Herriot a évoqué la décision récente par laquelle la fédération radicale socialiste de la Seine a cru devoir assurer l'échec du candidat du Bloc national dans le quartier de la Santé au profit du communiste Midol en engageant ses adhérents à voter pour ce dernier. Il semble qu'il y ait eu désaccord à ce sujet entre la fédération et le comité exécutif; mais si les raisons de l'intervention de la fédération sont compréhensibles, a-t-il dit, le chef d'un parti voit l'ensemble. Le bureau du comité exécutif s'est donc vu contraint de rappeler les interdictions prononcées par le dernier congrès du parti, condamnant tout à la fois les coalitions électorales avec le Bloc national et avec les communistes.

L'attitude de la fédération de la Seine pouvait être, en effet, mal interprétée dans les départements et favoriser dès lors la politique du Bloc national. D'autre part, on ne saurait oublier que ce sont les communistes, M. Renaud Jean en tête, qui ont provoqué la campagne contre le parti radical socialiste.

A la demande de son président, le comité exécutif a clos l'incident en approuvant purement et simplement l'ordre du jour de son bureau, tel qu'il a été publié.

En ce qui concerne la politique extérieure, M. Edouard Herriot a déclaré que si les élus du parti réservent leur doctrine, ils estiment qu'un échec dans la Ruhr serait désastreux pour la France. Tous les partis doivent unir leurs efforts pour éviter pareil désastre. Les radicaux socialistes, par ailleurs, adhèrent à la protestation du gouvernement contre toute tentative de réduction de notre créance sur l'Allemagne sans réduction correspondante des dettes interalliées.

Mais ils demanderont au gouvernement des explications sur l'échec des dernières négociations entre la France d'une part, l'Angleterre et les Etats-Unis d'autre part, au sujet d'une conférence d'experts appelés à étudier les capacités financières de l'Allemagne. Est-il vrai que les Etats-Unis auraient laissé au gouvernement français la faculté d'accepter ou de refuser les propositions des experts en ce qui touche la solution du problème des réparations?

M. Edouard Herriot pense que la meilleure des solutions, dans cet ordre d'idées, serait un emprunt international. Mais le concours des Etats-Unis lui paraît, de toute façon, indispensable à l'intérêt et à la sécurité de la France.

L'orateur a conclu en affirmant que la règle des élus du parti doit être de parler dans l'opposition comme s'ils avaient une part de responsabilité.

Le reste de la séance du comité a été consacré à des questions de tactique en vue des prochaines élections sénatoriales.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Election sénatoriale

Aujourd'hui est promulgué le décret convoquant pour le 2 décembre les conseils municipaux de la Martinique pour nommer des délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur. Le collège électoral se réunira, comme ceux de la France continentale, le 6 janvier 1924, pour nommer un sénateur dont le siège est compris dans la série sortante.

MARINE

La perte des destroyers américains

Le département de la marine américaine vient de publier le rapport de la commission d'enquête chargée de déposer ses conclusions au sujet de la perte des destroyers de la 11e escadrille, qui eut lieu le 8 septembre 1923, au large de Honda-Point, en Californie. On sait qu'à la suite du rapport de la commission d'enquête, trois officiers ont été reconnus coupables d'incapacité et de négligence : le captain Edward H. Watson, commandant de la 11e escadrille, le lieutenant commander Donald T. Hunter, commandant le conducteur de flottille *Delphy*, et le lieutenant Lawrence F. Blodgett, officier de navigation du *Delphy*.

En outre, ont été également renvoyés devant un conseil de guerre, sous l'inculpation de négligence et pour avoir laissé leurs bâtiments s'échouer sur les rochers, huit autres officiers de l'escadrille. L'enquête ne dura pas moins de dix-neuf jours. Le rapport, extrêmement documenté, contient un certain nombre de précisions et de déclarations intéressantes :

« Le désastre, y lit-on notamment, qui a eu pour résultat l'échouage de sept destroyers à Pedernales Point, et de deux autres dans le voisinage, est en premier lieu directement attribuable à de regrettables erreurs de jugement et à une navigation défectueuse de la part des trois officiers en service à bord du *Delphy*, à savoir, le commandant de l'escadrille, l'officier commandant le bâtiment, et l'officier de navigation. »

La cour divise les phases de l'accident en trois périodes.

La première, la plus critique, est celle où, à 9 heures du soir, la tête de l'escadrille vira brusquement sur la gauche. L'allure de 20 nœuds tenue à ce moment-là n'était pas une vitesse excessive. Pendant cette période, certains relèvements radiogoniométriques furent interceptés par le *Delphy*; mais le fait que ces relèvements ne furent point transmis aux bâtiments suivants constitue une négligence de la part du commandant de l'escadrille... Il eût été d'ailleurs du devoir des commandants de bâtiment de demander ces renseignements au chef d'escadrille ou d'agir indépendamment de manière à assurer une sécurité complète à leurs unités.

Cette première période fut la période décisive, car des renseignements possédés par chaque commandant et par chaque chef de division dépendait son aptitude à se former un jugement correct sur la conduite à tenir à mesure qu'il approchait de Point Arguello.

L'attitude intellectuelle du commandant de l'escadrille, du commandant du *Delphy* et de l'officier de navigation du *Delphy* était une assurance complète, et ceci précisément au moment où la situation était devenue inquiétante. Cette situation surgit entre 8 et 9 heures et devint particulièrement aiguë au moment où le *Delphy* envoya le signal : « Nous sommes par le sud d'Arguello » et demanda un relèvement en réponse. La conduite à tenir à ce moment eût été de réduire la vitesse, de sonder, de s'avancer avec précautions, jusqu'au moment où d'autres relèvements radiogoniométriques eussent fixé approximativement la position du chef d'escadrille.

Le résultat de l'opération décrite ci-dessus fut que la 33e et la 31e division arrivèrent au point de virage à 9 heures du soir, le *Delphy* avec des informations mal interprétées, la 33e et la 31e division avec des renseignements insuffisants pour leur permettre de prendre rapidement les mesures appropriées.

Dans l'opinion de la commission, aucune règle, aucune expérience ne peut empêcher un commandant ou un chef de division de prendre toutes les précautions de navigation propres à sauvegarder sa propre unité et sa propre division. C'est ce que firent d'ailleurs la 32e division et la 12e escadrille. Le chef doit à tout moment être préparé à prendre l'initiative et à faire jouer son jugement individuel. Le commandant de l'escadrille erra gravement et ses erreurs ne devaient point pouvoir envahir toute la formation, même au risque, pour les subordonnés, de se voir sévèrement réprimandés par leurs supérieurs hiérarchiques... On a mis, par ailleurs, en avant une masse de témoignages confus pour prouver qu'on ne peut pas s'en rapporter aux relèvements radiogoniométriques, mais il résulte clairement de ces témoignages que ce n'est point le relèvement envoyé au *Delphy* qui fut mauvais, mais bien le jugement des officiers qui l'interprétèrent.

Au sujet de la défense présentée par les autres commandants de bâtiment, d'après laquelle ils avaient le devoir de suivre leur chef, elle révèle, d'après la cour d'enquête, une grave erreur de jugement. « Le subordonné, déclare-t-elle, doit agir d'après sa propre initiative et sous sa propre responsabilité quand son jugement lui dit qu'il est correct de le faire. Aucune doctrine de destroyer n'a jamais exigé l'obéissance aveugle d'aucun commandant d'unité. Si Nelson, au cap Saint-Charles, avait aveuglément suivi son chef, John Jarvis n'aurait point gagné la victoire. Si Nelson avait obéi à Parker, Copenhague n'aurait pas été pour la marine anglaise la victoire qu'elle a été. Rien ne peut remplacer le bon sens de la part des subordonnés. Bref, conclut la cour, il n'y a rien qui, dans l'opinion de la commission d'enquête, excuse le commandant de l'escadrille, le commandant du *Delphy* et l'officier de navigation et les décharge de la pleine responsabilité de l'accident. Celle-ci est pleine et entière, la cour ne voit point de circonstances atténuantes. En ce qui concerne les commandants de division, la commission d'enquête est d'avis qu'ils doivent être tenus pour responsables dans une certaine mesure. »

LE MUSÉE DU SOUVENIR A L'ECOLE NAVALE. — Le commandant de l'Ecole navale de Brest, désirant honorer le souvenir des anciens élèves de l'école morts pour la France pendant la guerre, serait reconnaissant aux familles de lui faire parvenir une photographie, encadrée ou non, et le texte de la citation, des officiers dont les noms suivent :

De Maussion de Cande, Payer, Cherdel, Martin des Pallières, Gauthier, Carrelet, Baudry, de Montgolfier, Rabot, Gouin, Pion, Benoit, Fournier, Rageot de la Touche, Boutroux, Aubert, Doneaud, Filhol, André, Dauch, Roussel, de Lesparda, Ballande, Boisson, Bourgine, Wachowsky, Lefèvre, Prot, Jaillard, Colbrant, Liasse, Héraud, Chedeville, Puech, du Petit-Thouars, Boissat-Mazerat, d'Agoult, Moevus, Morillot, Causse, Ferry, Guedras, Cablat, Reynaud, Besson, Hardy, Touze, Le Cocq, Roulier, Kerboul, Laporte, Verdier, Truc, Renault, Letourneur, Michelin, Dumousseau, Parsy, Thibaudier, Dève, Quiquandon, Bouygues, Bonny, Bousse, Ladonne, de Blic, Bain de la Coquerie, Lacaze, Demartres, Henvet, Vergoignan, Deage, Saint-Raymond, Couy, Lambert, Delord, Gerard, du Fosse de Bosmelet, de Mauléon, Pinaau, Mazaré, Perrichon, Gallon, Rochas, Golay, Lucas, Perroquin, Parent de Curzon, Pommier, Perrier, Bollot, Planchat, Trinité Schillemans, Viort, Boidaron, Aurillac, Carre, d'Arcinoles-Debrabant, d'Aboville, Bonjour, Ferey, Laime, Peron, Viaud, Marrast, Le Grand, Le Breton, Boudin, Morin de la Rivière, Buret, Foillard, Baule, Audry, Prechac, Evrard, Monsch, Le Masne, Sol, Boussey, de Chauliac, de Rodorol de Seilhac, Verdat, Lucas, de Blic.

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE

M. Riotor préside.

Sur le procès-verbal. — On avait annoncé de violents incidents à l'occasion de la lecture du procès-verbal de la précédente séance parce que M. Missoffe avait ajouté au compte rendu une phrase qu'il n'avait pas prononcée et qui était relative à la présence de M. Midol dans le cabinet de M. Brunet, président du Conseil général. Mais tout se passe dans le plus grand calme. M. Brunet s'étonne de ne pas avoir entendu les paroles de M. Missoffe. Ce dernier déclare qu'elles n'ont pas été prononcées, M. Brunet en prend acte et l'incident est clos. Il y a bien quelques tentatives pour le rallumer, mais elles échouent complètement et le nombreux public des tribunes en est pour ses frais.

Adoption de vœux. — Le Conseil adopte un certain nombre de vœux : de M. Loyau sur le vote d'urgence par le Sénat du projet de loi tendant à limiter l'augmentation des loyers d'avant-guerre; ainsi que sur la simplification des formalités exigées pour le versement aux familles des allocations militaires; de M. d'Andigné demandant qu'aucune taxe nouvelle ne vienne s'ajouter à celles qui grèvent déjà trop lourdement l'automobile payant le plein tarif.

Les transports en commun. — M. Luquet s'émeut d'avoir appris par la presse que le comité consultatif des transports en commun avait été saisi par l'administration de « suggestions en vue d'examiner s'il ne convenait pas d'augmenter les tarifs ». M. Delavenne explique que cette question et beaucoup d'autres qui intéressent l'exploitation, sont, en quelque sorte, soumises en permanence à l'examen du comité consultatif. Le préfet de la Seine ajoute que, en ce qui concerne les tarifs, il a simplement demandé l'avis du comité, et que c'est une obligation prévue par la convention d'affermage que les tarifs ne puissent être modifiés sans que le comité consultatif ait été appelé à donner son avis. Cet avis, M. Juillard l'a, d'ailleurs, sollicité sur les différents procédés qui tendraient à atténuer un déficit qui grève lourdement les finances du département.

Pour les anciens combattants. — A l'unanimité de 86 votants, le Conseil général adopte un vœu de M. Marcel Héraud que « le Parlement vote dans le plus bref délai possible le projet de retraites du combattant et les autres avantages en faveur des anciens combattants, acceptés et soutenus par les associations d'anciens combattants ». Il adopte également quatre autre vœux présentés par MM. Teneveau, Loyau, Vendrin et Mounié en faveur d'indemnités aux anciens soldats du front; sur l'application de la loi sur les pensions; sur la pension attribuée aux veuves, sur les revendications des prisonniers de guerre.

AU JOUR LE JOUR

Le bonnet de la Sainte-Catherine

Avec la Sainte-Catherine, nous assistons, amusés, à ce phénomène de transfiguration que les mœurs font subir aux traditions populaires. Cette fête, devenue si parisienne, évolue chaque année, et prend le caractère d'une véritable institution. Mais plus elle est chômée et plus son sens primitif s'altère. Ne nous en plaignons pas; elles sont charmantes, nos petites ouvrières, coiffées d'un bonnet confectionné avec autant d'amour que d'humour, gaies, joyeuses, turbulentes, qui affectent d'être un peu étourdies parce qu'un doigt de vin mousseux a pétillé dans leur verre, et qui, tout un après-midi, enchantent de leur espièglerie nos boulevards.

Au fond, qu'est-ce que la Sainte-Catherine? De quand date-t-elle? Que signifie-t-elle? N'en doutez pas, un jour, quelque savant des inscriptions et belles-lettres, pour le régal d'une des séances des cinq académies, abordera ce petit problème. Il le traitera avec la gravité qui convient et tout ce qu'il comporte d'érudition préliminaire; car il n'est pas simple.

Si l'on demandait à ces petites ouvrières ce qu'était leur patronne, elles seraient fort en peine de répondre, et n'en marqueraient aucune confusion. Pourtant, si sainte Catherine n'eût pas existé, il n'y aurait ni agapes à l'atelier, ni gâteries, ni sauteries, et le 24 novembre serait un jour comme les autres. Mais quoique tout cela existe, il est possible que sainte Catherine n'ait pas existé. L'immortel des inscriptions et belles-lettres soutiendrait que la légende n'a pu être prouvée sur aucun point, qui fait naître cette sainte à Alexandrie, se marier en songe avec Jésus, publier sa foi avec un succès dont l'empereur Maximin prend ombrage, convertir les cinquante docteurs appelés pour la confondre et, après avoir enchanté tous les instruments de son supplice, finir décapitée en éclaboussant le bourreau d'un flot de lait jailli de son cou en place de sang. Cette légende, qu'on ne rencontre pas avant les contes chrétiens du *Menologium Basilianum* créés pour l'empereur Basile vers 886, a profondément ému nos aïeux. Le nom de Catherine a joui d'un tel prestige qu'il était, au moyen âge, le plus répandu parmi les femmes, après celui de Marie.

Mais s'il y a un bonnet dans cette affaire, ce n'est que le bonnet de docteur que cette jeune fille savante était en état de porter. Nos clercs, pour cette raison, la voulurent pour patronne, et en son honneur ils appelèrent leurs thèses, dit-on, des « catherinettes ». Sa statue était dans tous les collèges, et il paraît que le jour de sa fête les étudiants lui offraient un bonnet non moins doctoral que celui de leurs maîtres. La Sainte-Catherine était quelque chose comme la Saint-Charlemagne de ce temps-là.

Fête des garçons, comment devint-elle la fête des filles? Ce ne fut pas une métamorphose, mais une coïncidence. La sainte était montée sur les autels. Les jeunes filles, qui savaient maintenant sa jolie histoire, son mariage mystique et l'héroïsme de sa pureté, supposèrent que nulle ne serait au ciel plus puissante qu'elle en ses intercessions. Elles demandèrent le privilège d'entretenir sa chapelle de leurs mains chastes, de parer son image, de poser sur sa tête le voile et la couronne. Mais de pareils soins n'appartenaient qu'aux vierges; mariées, elles n'étaient plus en état d'y vaquer. La plus vieille dans le célibat risquait de rester pour coiffer sainte Catherine.

Cela ne ressort pas des textes, ce ne sont que des déductions et des raisonnements. La moindre précision contemporaine ferait bien mieux notre affaire. Ni les fabliaux, ni les poèmes anciens, ni les vieux imagiers — qui, comme vient de le démontrer magistralement M. Pierre Champion dans son *Histoire poétique du quinzième siècle*, nous instruisent de ce que nous sommes mieux que tel historien — ne parlent des fêtes de sainte Catherine découlant de sa dévotion.

Littré, qui se plaît à appuyer d'exemples tirés des auteurs ses définitions, n'en donne aucune pour l'expression « coiffer sainte Catherine », qui signifie rester fille. « Sainte Catherine, écrit-il, était la patronne des demoiselles. On dit que la demoiselle qui ne se marie pas lui met la première épingle à vingt-cinq ans, la seconde à trente, et à trente-cinq la coiffure est finie. » Qui dit cela, et depuis quand dit-on cela?

La science du *folklore*, si précieuse pour ce genre de recherches, n'a pas davantage recueilli de traditions locales un peu lointaines, et la chanson suivante, qu'on prête aux jeunes filles d'autrefois plantant l'épingle, est d'un archaïsme suspect :

FEUILLETON DU Temps
DU 23 NOVEMBRE 1923

CHRONIQUE MUSICALE

A L'OPÉRA : « la Nuit ensorcelée », ballet en deux actes de M. Léon Bakst, musique de Chopin, adaptation de M. Emile Vuillermoz, orchestration de M. Louis Aubert.

« L'Enlèvement au sérail », opéra-bouffe en trois actes, adaptation de Kufferath et L. Solvay, musique de Mozart.

A LA COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES : Conférences de M. André Levinson sur la danse.

C'est un divertissement rare et magnifique que l'Opéra nous offrit l'autre soir. Cette *Nuit ensorcelée* m'a pris au cœur. Elle m'a enveloppé d'une magie totale. J'en éprouvai si activement le sortilège que plus rien ne me parut impossible. Dans la salle obscurcie, entre les deux hautes colonnes dorées d'une loge, s'éleva le svelte fantôme de Frédéric Chopin. Cela n'était pas si étrange, dans cette atmosphère de féerie et d'enchantement.

Cher et grand musicien, j'ai cru vous revoir, ostensible et respirant. Vous aviez le pâle et naïf visage que votre ami Eugène Delacroix prêta à Hamlet. Vous aviez dépouillé cette tristesse absorbante et cette solennité romantique que vos portraitistes vous imposent. Votre habit noir, du plus élégant ajustement, était fait d'un peu d'ombre. Et vous aviez un sourire bizarre.

Vous ne sembliez pas mécontent de l'arrangement ingénieux qu'on avait fait de votre musique. N'aviez-vous pas, vous-même, traité, à votre façon qui était belle et digne, un thème de Beethoven et jusqu'à un duo de *Robert le Diable?* Le dessein théâtral que MM. Bakst, Vuillermoz et Aubert ont pris et suivi séduisait et mettait en grand émoi toute la salle. Les femmes, luxueuses et énervées, se pâmaient d'aise. Cela ne pouvait vous contrarier. Vous aviez toujours désiré de plaire aux femmes et vous leur plaisiez quelquefois.

Les adaptateurs de la *Nuit ensorcelée* ont qualité pour continuer et exalter votre rêve. Qui mieux que ces artistes pouvait s'élever jusqu'à votre âme? Ils n'ont remué vos riches ardeurs qu'avec beaucoup de prudence et de respect. Ils ne doutent plus que vous ne leur en ayez de l'obligation.

C'est une grande témérité aux musiciens que de toucher à vos sublimes improvisations. Mais, quoique attachés aux goûts modernes, ceux-là ont moins travaillé d'imagination que d'après les sujets familiers à votre tête mélodieuse.

Ils se sont penchés, avec une tremblante piété, sur vos études que nous aimâmes aux soirs de notre jeunesse pensive. Vos œuvres nous prennent encore profondément. Elles ont les grâces renaissantes de toutes les saisons.

J'ai craint de parler ici, d'une voix trop forte et discordante, de la subtile et industrieuse « mosaïque » dansante que MM. Bakst, Vuillermoz et Aubert ont faite sur la musique de Chopin. Comme eux-mêmes, je me suis efforcé, en commençant cette chronique, de perdre la notion du réel. Je reviens, avec un peu de regret, à notre monde plus dur.

« Qui croirait, écrivait Balzac, que Chopin avec sa sentimentalité possède également la veine comique? » On se représente trop souvent le grand artiste comme un héros constamment tragique et seulement tourmenté par un ténébreux génie. Sous son vrai jour, Frédéric Chopin avait gardé une candeur exquise, de l'enjouement, voire de la gaieté. Au dire de ses familiers, il faisait, avec une burlesque fantaisie, des imitations de quelques-uns de ses contemporains et des Anglais qu'il avait connus. Il se déguisait, dansait, voulait faire rire. A Nohant, il avait beaucoup de complaisance et de ressources. Il amusait Solange Sand, toujours habillée en petit garçon, autant que George Sand, que Baudelaire a cruellement appelée « une de ces ingénues qui ne veut jamais quitter les planches ». Chopin devenait alors, pour l'auteur de la *Mare au diable*, « Chipette », « Chip » et « Chop ». Il improvisait, pour les représentations du théâtre de marionnettes de Maurice Sand, des musiques de scènes pittoresques et divertissantes (1).

MM. Léon Bakst et Emile Vuillermoz sont de fins lettrés. Ils ne pouvaient ignorer cet aspect véridique de l'illustre compositeur romantique. Ils nous ont fait assister, en quelque sorte, à un spectacle possible et fastueux du théâtre de pupazzi de Nohant, adapté à la vaste scène de l'Opéra. Leurs principaux personnages, Bathilde et Mathilde, rappellent sensiblement les deux enfants de George Sand. Chopin aimait, d'une âme sincère, ces deux gamins rieurs, curieux et inventifs. N'est-ce pas pour ravir encore leur puérile mémoire que les auteurs de la *Nuit ensorcelée* ont imaginé ce féerique scénario?

Deux jeunes princesses, vêtues de leurs longues chemises de nuit, font de délicats adieux à leurs jouets, avant de s'endormir dans la nursery. Elles ne peuvent détacher leur pensée de deux pantins, vêtus en mirliflores, les dandies Alfred et Corysandre. Je crois bien que ces fillettes aristocratiques sont déjà des vierges folles en miniature, hantées d'amour et éprises de leurs cavaliers de bois. Avec des préoccupations inquiétantes, elles font d'obsédantes caresses à leurs godelureaux inanimés. Elles justifient, à leur gentille manière, les théories freudiennes. Puis elles se recouchent. Alors jaillit la fée des jouets. Elle fait naître un songe vif et prophétique dans les âmes pures mais non tranquilles des juvéniles dormeuses. Ce rêve brutal les agite si fort que les fillettes quittent leurs lits et deviennent les proies du plus orageux somnambulisme.

D'un coup de sa baguette magique, la fée donne la vie aux gandins inertes, ouvre l'armoire pleine de grands joujoux, et d'où s'échappent, frénétiques, la poupée anglaise May, la napolitaine Ersilia, la russe Anissia, la provençale Mireille, et les fantoches Brummel, Carlos, un Caucasien, un Cosaque. Un pantin, véloce et démoniaque, Paganini, joue inlassablement du violon et entraîne dans une sarabande tout ce monde chimérique. Les jeunes princesses se renversent, pâmées, sur les poitrines de leurs fantomatiques amoureux. Elles entraînent la cohorte tournoyante au bas du grand escalier du palais.

Seul, l'hoffmannesque Paganini n'a pu trouver de compagne tourbillonnante. Il est férocement jaloux de ces couples heureux et sème parmi eux la disc